



Lutte contre la flavescence dorée de la vigne

Récépissé de Dépôt

Le présent document atteste du dépôt légal de la publication nommée ci-dessus.

La flavescence dorée de la vigne est une maladie grave, classée parmi les jaunisses de la vigne et détectée depuis les années 1950 en France.

La commune de Caumont-sur-Durance n'est pas concernée en 2025 par les traitements, mais deux pièges sont installés pour les suivis biologiques des insectes.

Tout propriétaire ou détenteur de vignes est tenu d'assurer ou de faire assurer une surveillance générale de celles-ci. En cas de présence ou de symptômes de flavescence dorée, il est tenu d'en faire la **déclaration immédiatement auprès des services régionaux chargés de la protection des végétaux (DRAAF/SRAL)** :

sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

L'arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral du 27 avril 2021 est en cours de révision. Il définit les communes concernées en totalité ou pour partie par des zones délimitées et organise la lutte par des suivis des populations d'insectes et le piégeage des adultes selon les cas.

Bilan provisoire au 8 décembre 2025



Environnement

Communiqué SRAL 8 décembre 2025

- 8 Décembre 2025
- Français
- pdf
- 428 Ko

Feuilleter

Consulter

Télécharger

Campagne 2025



Communi   du 3 juillet lutte contre la flavescence dor  e de la vigne

- ## Feuilleter

Télécharger

Cartes détaillées

Page 3
Footer Tagline

Plus d'informations

[Site de la DRAAF](#)

Categorie

1. Actualités

Date de dépôt

02/06/2025 16h28

Par:

admipsumedia

default watermark